

28 - Projet de restructuration de l'entrée du CHU Jean Minjoz et du quartier Hauts du Chazal/TEMIS Santé - Déclaration de projet à l'issue de l'enquête publique -Engagement des travaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

I - Contexte

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé son Plan Local d'Urbanisme, document de planification définissant au travers de son PADD les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. Au titre des enjeux définis pour un développement urbain équilibré, la Ville de Besançon s'est engagée à faciliter les déplacements, intégrant ainsi l'une des priorités affirmées dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains en vigueur depuis 2001.

Un des objectifs affichés par le PLU est d'anticiper le développement des déplacements, d'améliorer le maillage des infrastructures et de favoriser le développement des transports en commun.

La CAGB, autorité organisatrice de transports en commun, a engagé en 2002 l'élaboration d'un PDU à l'échelle communautaire et décidé (le 16 décembre 2005) du principe de réalisation d'un réseau de transports collectifs en site propre. Ce projet de TCSP redessine la carte des transports en commun et celle de la circulation automobile en raison notamment de la réservation exclusive de voies à ce système de Transport en Commun en Site Propre.

Le projet de tracé retenu à l'issue de la concertation préalable dont le bilan a été tiré par délibération du Conseil Communautaire le 18 décembre 2008, retient le principe d'un tracé qui relie, pour l'itinéraire Ouest, les Hauts du Chazal au centre-ville en desservant notamment le CHU Minjoz. Le tracé du Tram traverse l'enceinte même du CHU pour desservir l'entrée de celui-ci et rejoindre le boulevard Fleming.

La Ville de Besançon, maître d'ouvrage, doit accompagner ce projet et engager la restructuration de l'entrée du CHU et de la ZAC des Hauts du Chazal - TEMIS Santé en intégrant également les contraintes suivantes :

- le projet d'extension - restructuration de l'hôpital, du raccordement à l'entrée de l'hélistation et de l'accès aux urgences,
- le raccordement de la rue François-Xavier Bichat de la ZAC Hauts du Chazal - TEMIS Santé au boulevard Fleming,
- l'accès au parking visiteurs,
- le passage du Tramway,
- la création éventuelle d'une halte ferroviaire.

Les travaux de restructuration envisagés sont indispensables au bon fonctionnement de l'entrée du CHU, à l'accessibilité et au développement de la ZAC des Hauts du Chazal - parc d'innovation TEMIS Santé.

II - Enquête publique

Le projet a fait l'objet d'un permis d'aménager déposé en Mairie en août 2010, sous le n° 10B0013. Conformément à l'article R 423-57 du Code de l'Urbanisme, la réalisation d'ouvrages ou de travaux est précédée d'une enquête publique lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement. En l'occurrence, elle portait sur les travaux d'investissement routiers d'un montant supérieur à 1,9 M€. Cette enquête publique a été organisée par le Maire.

L'enquête publique organisée par la Ville de Besançon s'est déroulée en Mairie du 3 janvier au 3 février 2011 sous la responsabilité de M. BAUD, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Besançon. L'étude d'impact, comprise dans le dossier, a été soumise à l'autorité environnementale, conformément aux dispositions de l'article R 122-1 du Code de l'Environnement, dont l'avis tacite a été réputé favorable en date du 5 novembre 2010.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur note que 7 observations ont été consignées au registre d'enquête. Les thèmes abordés ont trait principalement :

- au stationnement notamment quant à l'organisation nécessaire du stationnement des visiteurs et consultants
- et aux liaisons piétonnes et cycles à améliorer en direction des Tilleroyes.

Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au projet assorti d'aucune condition ou réserve.

Toutefois le commissaire-enquêteur croit devoir appeler l'attention du maître d'ouvrage :

- sur la nécessité d'un partenariat avec la CAGB afin d'assurer un meilleur service de bus notamment en phase chantier
- d'intégrer un complément de circulation piétonne en direction des Tilleroyes et un aménagement cycle depuis le mail en direction des Tilleroyes par le giratoire puis par le Boulevard Fleming. Un tronçon complémentaire sera réalisé du carrefour Fleming/Belin jusqu'au pont de chemin de fer.

III - Travaux

Le terrain à aménager, situé sur des parcelles appartenant à la Ville de Besançon et au CHU Minjoz, est délimité à l'Est par le boulevard Fleming et la zone industrielle des Tilleroyes, au Nord par le parking visiteurs du CHU et à l'Ouest et au Sud par le CHU. Il s'agit d'un «nœud routier» qui s'étend sur une surface de 3,7 ha.

Dans l'état actuel, l'accès au CHU Jean Minjoz présente un grand nombre de problèmes qui handicapent son fonctionnement et altèrent son identité :

- le manque de lisibilité de l'entrée de l'Hôpital (topographie complexe)
- la multiplication des flux routiers fragmentant l'espace en une multitude d'îlots et de talus
- la difficulté pour le piéton de circuler et de se repérer
- la forte présence de la voiture et du stationnement aérien.

Par ailleurs, la nouvelle entrée publique du CHU et le passage du Tramway à venir, imposent un nouveau raccordement au domaine public.

Les travaux de voirie et de paysage vont consister à :

- optimiser et hiérarchiser le fonctionnement des différents flux (véhicules légers et lourds, véhicules d'urgence et ambulances, transports en commun, cycles, piétons),
- redonner de la lisibilité aux espaces publics,
- redonner aux circulations douces une place centrale (Tram, cycles et piétons),
- marquer l'entrée du CHU et le relier à son territoire.

Suite à l'enquête publique, les cheminements cycles et piéton en direction des Tilleroyes ont fait l'objet d'une amélioration.

IV - Estimations financières

Montant estimé de l'opération en date de valeur février 2011 : 3 687 348,80 € TTC.

Les travaux se divisent en deux phases bien distinctes :

- les travaux de terrassements, réseaux et voiries nécessaires au nouveau fonctionnement de l'entrée évalués à 2 187 348,80 € TTC,

- les travaux de finition et d'aménagements paysagers, réalisés après la construction de la plateforme Tramway et évalués à 1 500 000 € TTC.

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.824.2313.8025-B.30300 du budget principal.

V - Plan de financement prévisionnel

Des subventions seront sollicitées sur les travaux de la première phase auprès de l'Etat, dans le cadre du Volet Territorial du Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013, de la Région de Franche-Comté au titre du Fonds Régional en faveur de l'Aménagement Urbain, et du Département du Doubs dans le cadre de la Dotation aux Projets Territoriaux 2011.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la première phase de travaux s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - part Etat | 803 262,00 € |
| - part Région de Franche-Comté | 365 777,39 € |
| - part Département du Doubs | 200 000,00 € |
| - part Ville de Besançon | 459 847,57 € |
| Total HT : | 1 828 886,96 € |
| - TVA à la charge de la Ville : | <u>358 461,84 €</u> |
| Total TTC : | 2 187 348,80 € |

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

VI - Planning général

Les travaux de la première phase débuteront en avril 2011 pour une livraison prévue début 2012, date à laquelle les travaux d'extension et du nouvel accueil du CHU Minjoz seront effectifs. Concernant les travaux de la deuxième phase, ils seront réalisés après la construction de la plateforme Tramway.

Un phasage précis des travaux sera établi avec l'entreprise attributaire afin de maintenir constamment l'accès au CHU des véhicules légers, des véhicules d'urgence et des circulations douces sécurisées depuis le(s) parking(s) visiteurs et consultants.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

1 - acter les conclusions de l'enquête publique

2 - déclarer que ce projet est d'intérêt général conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement et l'approuver tel que présenté à l'issue de l'enquête

3 - autoriser M le Maire à signer les marchés :

- de travaux de la première phase pour un montant de 2 187 348,80 € TTC avec le groupement d'entreprises ROGER CUENOT / ROGER MARTIN

- de travaux à venir (2^{ème} phase) pour un montant estimé à 1 500 000 € TTC après mise en concurrence

4 - autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, et tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

«**Mme Catherine GELIN** : A mon grand étonnement j'ai trouvé l'article de l'Est Républicain bien plus explicite que le document et je vais dire en quoi...

M. LE MAIRE : Ce sont des malins à l'Est Républicain !

Mme Catherine GELIN : ...je vais dire quel est mon ressenti. En fait ce Centre Hospitalier va quasiment doubler sa capacité au moment où Saint-Jacques déménagera vers Minjoz. 400 à 600 places de parking sont prévues. Or le nombre total d'étudiants, de patients, de personnel, de visiteurs sera doublé également par rapport à ce qui se passe aujourd'hui à Minjoz. Est-ce que dans le programme d'aménagement autour du CHU vous avez prévu l'accueil de toutes ces personnes ? Il faut savoir que c'est un pôle régional et que beaucoup de personnes venant vers ce centre font des trajets en voiture et auront certainement du mal à utiliser le seul tramway ou les seuls transports en commun.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler quand même que c'est de la responsabilité du CHU de prévoir le stationnement et comme Président du Conseil de Surveillance, j'ai à de très nombreuses reprises attiré l'attention des différents directeurs sur ce point-là. On m'a toujours répondu : «il n'y a pas d'argent pour faire des parkings, estimez-vous déjà heureux qu'on fasse le CHU». C'est un argument imparable cela, parce que c'est vrai qu'il faut refaire le CHU ! Nous avons regardé ce qu'il était possible de faire mais nous ne pouvons pas régler tous les problèmes. Vous pourriez même ajouter qu'il y aura bientôt plusieurs milliers d'étudiants sur ce site avec la Fac de Médecine et de Pharmacie qui va s'étendre. C'est pour cela aussi que cela rend encore plus pertinent la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre qui va permettre justement d'aller dans ce secteur avec un gros débit. C'est l'une des raisons pour lesquelles le transport en commun passera par la Fac, par le CHU Jean Minjoz et l'Institut Fédératif de Cancérologie. De toute façon il faut que nous prévoyons sur ce site l'accueil, je l'ai dit lors de la conférence de presse, d'une part des personnels qui y travaillent et qui, pour certains doivent prendre leur véhicule en raison des horaires des transports en commun même si le tramway règlera une partie de ces problèmes avec une amplitude de circulation de 5 h du matin à 1 h du matin suivant, d'autre part des usagers, c'est-à-dire les malades qui viennent là et les visiteurs. Donc tout cela doit effectivement être pris en compte. Actuellement il y a des difficultés importantes parce que le CHU s'est développé à la place des anciens parkings. De nouvelles places de parking seront créées et nous sommes en train d'étudier la mise en place d'un Plan de Déplacement d'Entreprises mais il faut bien considérer que dans les années à venir tout le monde ne pourra pas utiliser sa voiture personnelle. Il y a donc un besoin important de développer l'usage des transports en commun. Je rappelle que le CHU sera en liaison directe avec la gare Viotte, avec l'Est de Besançon. Tout cela est fait dans un espace qui est très contraint car il n'y a pas beaucoup de surfaces disponibles. Nous avons encore la chance à Besançon d'avoir un parking gratuit à l'extérieur mis en place par la ville car, vous le savez bien Madame GELIN, dans la quasi totalité des CHU il y a des parkings mais ils sont payants, c'est le cas par exemple à Paris ou à Metz. Si nous n'arrivions pas à faire rentrer tous les usagers, tous les patients, tout le personnel dans ce qui existe actuellement, il faudra certainement envisager la construction d'un parking nouveau qui est à l'étude mais il sera payant car il faut savoir que la réalisation d'un parking de 3 ou 400 places coûte entre 8 et 10 millions d'euros.

M. Michel LOYAT : Les problèmes de stationnement ont évidemment été abordés à la conférence de presse puisque personne n'ignore qu'il y a un problème aujourd'hui mais il y a effectivement un décalage entre ce qui a été dit à la conférence de presse, qui devait aborder cette question, et le projet de délibération que vous avez qui, lui, ne porte pas sur la question du stationnement sur l'ensemble de la zone. Comme le titre l'indique, il s'agit de la restructuration de l'entrée du CHU et de l'entrée du quartier

des Hauts du Chazal avec la rue Bichat. Il s'agit de régler la fonctionnalité pour les différents flux, d'une plus grande lisibilité de l'entrée. D'ailleurs les personnes ne s'y sont pas trompées car tant à la réunion publique de Planoise qu'à la réunion des deux CCH, les observations précises portant sur le projet ont concerné essentiellement les cheminements piétonniers. Le CCH des Tilleroyes notamment a demandé que soient améliorés par rapport à ce qui était proposé les cheminements piétonniers en direction du quartier des Tilleroyes, ce qui a été intégré effectivement au projet. Concernant maintenant la question du stationnement qui est bien sûre très importante, elle est étudiée et des projets seront présentés mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. On peut souligner et vous le voyez dans les financements attendus une participation forte à la fois de la Région, du Département et de l'Etat, ce qui montre bien aussi le caractère de cette restructuration à la fois par rapport à un CHU bien entendu mais également pour cette entrée d'une zone qui est aussi une technopole.

Mme Catherine GELIN : Il y a des personnes effectivement qui font beaucoup d'efforts pour venir en transport en commun. Simplement j'ai souvenir d'une famille qui venait voir un des parents et qui avait pris un abonnement entre Lons-le-Saunier et Besançon. Les visites sont autorisées à partir de midi, dans certains services à partir de 15 h 30, cette personne prenait un train le matin pour repartir le soir à 21 h et rentrer chez elle, le coût du déplacement au mois était supérieur à 400 €, avec des plages horaires qui étaient immenses puisque la personne, pour 2 à 3 heures au CHU, passait sa journée à Besançon. Si le problème des parkings existe, c'est que pour certaines personnes il existe aussi un facteur de temps pour ces transports en commun, pour arriver jusqu'au CHU. Ce que je voulais dire c'est que ces 400 places de parking me semblent certainement nécessaires et peut-être même plus, vu parfois les difficultés que les gens rencontrent en se déplaçant uniquement avec des transports en commun, c'est-à-dire le train et le bus.

M. LE MAIRE : Vous avez raison et c'est pour cela que s'il y a un parking il sera certainement payant, car il ne serait pas juste que ce soit les Bisontins qui payent seuls un parking n'étant pas réservé à leur usage exclusif.

M. Pascal BONNET : Le CHU et le Pôle Santé sont essentiels pour notre Agglomération, tant sur le plan sanitaire et social qu'en terme de développement de la capitale régionale. Alors des questions ont été évoquées ; moi je voudrais quand même rappeler la nécessité d'une halte ferroviaire qui n'est pas forcément le choix de la Ville de Besançon et de l'Agglomération puisque vous nous dites qu'on sera rapidement de la Viotte au CHU et au Pôle Santé par le tram. Pour certains qui viendront justement d'autres secteurs de la région, ça fait des ruptures de charges qui ne sont peut-être pas très opportunes, donc il faudra quand même à un moment donné se poser la question de la halte ferroviaire. Je sais que c'est coûteux, je sais que ce n'est pas simple, je crois savoir que la Région n'y était pas hostile et je trouve que la Ville et l'Agglo ne sont pas vraiment en phase avec la Région là-dessus.

M. LE MAIRE : La halte ferroviaire est toujours prévue, elle existe, c'est un choix de la Région qui la fera certainement à terme. Vous connaissez quand même la difficulté de ces haltes ferroviaires ; en fait il y en a deux, le dénivelé parce qu'il y a 10 à 12 mètres de dénivelé et le coût de cette halte ferroviaire estimé aux alentours de 10 millions d'euros, avec quand même, en terme de potentiel de population, un potentiel évalué à quelques petites centaines. La question qui se pose aussi sur laquelle la Région devra trancher, peut-être même en lien avec l'Agglo, c'est qu'il n'y a pas très loin de là la gare de Franois et ne faudra-t-il pas mettre en place une liaison demain par le tram ou même une voie bus parce qu'un investissement de 10 à 12 millions d'euros c'est lourd même pour la Région. Donc deux questions sont posées : la halte ferroviaire n'est pas du tout abandonnée mais après il y a aussi des problèmes de priorités pour la Région.

M. Pascal BONNET : Je veux dire que c'est quelque chose qui a été largement étudié. J'étais à la Commission Transport de l'Agglomération au mandat précédent et je me souviens que la question justement du choix entre Franois et le Pôle Santé où les deux était posée...

M. LE MAIRE : Elle n'a pas été tranchée !

M. Pascal BONNET : Elle n'a pas été tranchée mais je rappelle aussi que c'est quand même le Conseil Régional à l'époque présidé par Jean-François HUMBERT qui a demandé à l'Agglomération de réfléchir et cela fait quand même longtemps qu'on y réfléchit.

M. LE MAIRE : On réfléchit car jusqu'à présent on n'a pas trouvé les financements, le financement de la halte et aussi celui de ce que l'on appelle le «toucher de gare» perçu par Gare et Connexions car chaque fois qu'un train touche le quai de la gare, c'est environ 30 € qui tombent dans l'escarcelle de cet organisme. Quand il y en a des centaines par semaine ça finit vite par chiffrer.

Mme Nicole WEINMAN : Comme le précisait Michel, c'est vrai que le point abordé ce soir c'est essentiellement un point d'urbanisme mais je conçois bien qu'on ne peut pas envisager de parler de CHU sans parler des problèmes récurrents du stationnement. Je voulais simplement vous donner quelques informations sur la démarche qu'on a entreprise autour de cette problématique. La Ville en coordinatrice, puisqu'elle n'a pas pour mission de devoir résoudre les problèmes stricts du personnel du CHU, travaille dans un groupe composé de la Direction du CHU, des personnels du CHU représentés par leurs syndicats et puis bien sûr de tous les autres intervenants ou présents en tout cas sur cette zone, dont notamment l'Université. A moyen terme mais un moyen terme qui devrait déjà voir les choses bouger d'ici septembre, on va tenter de répondre à tous les besoins même imparfaitement au début puisqu'on sait bien que cette zone est encore en chantier. Le Pôle Fédératif du Cancer, la fin des travaux du CHU génèrent encore beaucoup de nuisances qui font que l'on ne peut pas occuper tout l'espace qui devrait être disponible. Nous aurons en tout cas à coeur, et le Maire Président du Conseil de Surveillance du CHU en tout cas y veille, de proposer très vite des solutions à travers des extensions sur différents points et l'optimisation même des places existantes.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision, je crois qu'un «toucher de gare» c'est entre 20 et 30 €.

M. Michel LOYAT : C'était 24 € à une époque.

M. LE MAIRE : Donc quand je dis 30 €, ça doit être à peu près cela. Si 20 TER s'arrêtent par jour dans chaque sens, cela représente 1 200 € par jour, sur un mois 36 000 € et sur un an 450 000 €. C'est pour cela aussi qu'il faut quand même bien réfléchir quand on fait une halte. Je pense qu'on doit pouvoir desservir par le train le CHU ; après, il faut étudier si c'est la gare de Franois avec éventuellement une navette avec le CHU, ça peut être d'ailleurs une navette à caractère électrique. Pour l'instant on est encore en réflexion par rapport à tout cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mars 2011.